

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
de MONTMAIN du 01 juillet 2016

Convocation du 21 juin 2016

Etaient Présents : DECHAUD Martine (pouvoir de Mr FAIVRE Jean-François), TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, VADOT Franck, POLLIART Dominique, WITTIG Bernadette, ROCHE Philippe, SAGRANGE Bernard, CHAVATTE Sophie, PEREZ Valérie

Absents excusés : FAIVRE Jean-François (pouvoir à Mme DECHAUD Martine)

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2016 à l'unanimité

Délibération 1 : Fin de la procédure de reprise des tombes en état d'abandon

Mme le Maire indique que la procédure de reprise des tombes en état d'abandon qui a duré près de 4 ans arrive à son terme.

Vu les procès verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 11.10.2012 et les 26 .04.2016 dans le cimetière communal.

Vu la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon

Vu la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire au patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de la remise en état

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, qu'elles sont en état d'abandon

Considérant que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs.

Le conseil municipal autorise le Maire à prendre les sépultures indiquées ci-dessous au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés :

Carré	Emplacement	Concessionnaires/inhumés
1	3	POINSSOT Claudine CAMUS 06/1930 THIBAUDOT E 1960
1	7	GAGNE Jeanne BALME V. 11.06.1869
1	8	BOURGEOIS E. 1961
1	9	LAVOCAT Claude 19.03.1909 COLLET Blanche 1954 COLLET Jean-François 1948 LAVOCAT Marie COLLET 1944
1	10	GAY Anne 08 .08.1901
1	17	???
1	18	BELORGEY Ernest 1954 CAMUS Françoise BELORGEY
1	19	THIBAUDOT Auguste 01.09.1930
1	20	CLEMENT Félix 20.10.1937 GUICHARD Justine CLEMENT F. 28.11.1942
1	22	LABELLE Maria CLEMENT 1940 CLEMENT Jules 1924
1	27	PROTOT Julien 1970 SIMARD Pierre 06.04.1906
1	28	REYMOND Anne-Marie JAVOUHEY 24.02.1923 JAVOUHEY Pierre 1974
1	30	???
1	33	MOISSENET Eugéine DEY 19.05.1988
1	34	DEY Achille 1967

1	35	CLEMENT Honoré 30.10.1890
---	----	---------------------------

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'inscrire au patrimoine communal les sépultures dont la liste suit :

tombe N°22 - LABELLE Maria CLEMENT 1940, CLEMENT Jules 1924

Les sépultures inscrites au patrimoine communal seront remises en bon état de propreté et de sécurité, soit par la commune soit par une entreprise consultée.

Plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans ces sépultures à dater de ce jour.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal décide de procéder au relevage des tombes en 2 fois afin de répartir le coût sur deux budgets distincts à partir de 2017.

Délibération 2 : Avenant à la convention de mise à disposition de Mr CHAPUIS

Mme le Maire rappelle que la convention de mise à disposition de Mr CHAPUIS a déjà été prorogée jusqu'à fin juin.

La Communauté de Communes travaille actuellement à la mise en place d'un service commun. Ce projet nécessite encore d'être approfondi. La création du service était assortie de la création d'un budget annexe, et cela ne pouvant se faire qu'en début d'année civile pour respecter le principe d'annualité budgétaire, il convient de proroger une nouvelle fois la convention de mise à disposition de Mr CHAPUIS jusqu'au 31 décembre 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant de prorogation de mise à disposition d'un agent technique pour une période de 6 mois allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

Réflexion sur l'opportunité de louer le mobilier de la salle des fêtes.

Mme le Maire indique qu'elle est sollicitée de temps en temps pour le prêt ou la location du mobilier de la salle des fêtes. Elle souhaite connaître la position du conseil municipal sur ce point. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que le mobilier de la salle soit prêté ou loué car il n'est pas adapté à ce type d'usage et risque de s'abîmer plus rapidement.

Délibération 4 : Projet de régénération de la parcelle 5 FC

Mme le Maire indique qu'un nouveau garde vient d'être nommé sur Montmain, il s'agit de Mr Colin BAUDIOT.

La parcelle 5 classée dans le groupe de régénération comporte une majorité de chênes pédonculés inadaptes compte tenu des modifications prévisibles du climat. L'ONF propose donc de remplacer ces chênes pédonculés par des chênes sessiles plus à même de résister aux sécheresses occasionnelles. Pour ce faire, il faut renoncer la méthode de régénération naturelle au profit d'une plantation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre les propositions de l'ONF et de lancer l'opération dès cette année avec

martelage des arbres hiver 2016/2017

mise en vente des arbres printemps/ automne 2017

façonnage des houppiers de chêne par les affouagistes au cours de l'hiver 2017/2018. Evacuation du bois de chauffage au cours de l'été 2018.

Préparation du terrain par broyage sur la totalité de la surface en septembre 2018 pour la mise en place de plants au cours de l'hiver 2018/2019.

Ces travaux peuvent normalement faire l'objet d'une subvention dont le dossier sera établi par l'ONF.

Questions diverses :

- **Ralentisseur** : L'entreprise NOIROT est intervenue récemment pour réaliser le ralentisseur en remplacement des coussins berlinois. Il manque encore les marquages au sol, ceux-ci seront réalisés prochainement.

- **Marquages au sol** : Mme le Maire donne communication du devis de l'entreprise Traçonet pour des marquages au sol des 6 passages piétons de la commune pour un montant de 849,60 € T.T.C.

Le conseil municipal souhaite que Mme le Maire sollicite d'autres devis, et y ajoute la peinture des STOP du carrefour de la route de Bagnot.

- Miroir rue de l'Abreuvoir : Mme le Maire fait part de la demande de Mr PARRIAUX qui souhaiterait que la commune installe un miroir lui permettant de disposer d'une meilleure visibilité pour sortir de sa cour.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande car il s'agit d'un problème individuel.

- Compte rendu réunion d'information de la Communauté de Communes sur la loi NOTRe :

Mme le Maire indique que la loi NOTRe prévoit le transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes à échéance 2018/2020. La prise de ces compétences représente un chantier de grande ampleur, il convient de mettre en place une stratégie. La Communauté de Communes a anticipé cette problématique en recrutant un agent en charge du dossier qui a déjà commencé à travailler sur une méthodologie de travail ainsi qu'un plannig prévisionnel. Il conviendra de commencer par une phase d'état de lieux et la mise en place d'un comité de pilotage.

La communauté de Communes ayant déjà la compétence Assainissement Non Collectif, elle devra prendre la compétence Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2018.

La compétence eau potable sera quant à elle transférée au 1^{er} janvier 2020 et entraînera la dissolution de fait des syndicats qui assuraient jusque là cette compétence.

La principale inquiétude des élus et des habitants du secteur réside sur l'évolution du prix de l'eau et de l'assainissement suite au transfert de cette compétence.

La séance est levée à 21 h 45

DECHAUD Martine	WITTIG Bernadette	TRULLARD Samuel
POLLIART Dominique	CHIFFOT Véronique	VADOT Franck
SAGRANGE Bernard	PEREZ Valérie	ROCHE Philippe
CHAVATTE Sophie		